

**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DES MARCHES  
PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE  
PUBLIC**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
DU DISTRICT DE BAMAKO**

\*\*\*\*\*

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi**

\*\*\*\*\*

24 OCT 2018

Bamako, le.....

**Le Directeur des Marchés Publics et des  
Délégations de Service Public du District  
de Bamako**

N° **EF-2280** /DMP DSP -DB

**A**

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Autorité  
de Régulation des Marchés Publics et des  
Délégations de Service Public (ARMDS)  
Bamako

**Réf :** V/ BE n° 191/ARMDS/2018 du 22 octobre 2018.

**Objet :** Demande de Propositions concernant la prestation relative à l'audit des marchés passés par les autorités contractantes au titre de l'exercice 2017 et des marchés passés par les départements ministériels par entente directe de 2014 à 2016 en trois lots distincts.

**Financement :** Budget ARMDS, Exercice 2018.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Par bordereau d'envoi ci-dessus référencé, vous avez bien voulu faire parvenir pour avis juridique, à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du District de Bamako, la Demande de Propositions, accompagnée du résultat d'évaluation issu de la manifestation d'intérêt concernant la consultation restreinte visée en objet.

Suite à l'examen du dossier et s'agissant du résultat d'évaluation de la manifestation d'intérêt, j'ai l'honneur de vous informer que je ne formule pas d'objection sur son contenu.

En ce qui concerne la Demande de Propositions y afférente, je ne formule pas d'objection sur son contenu.

Je vous demande de vous assurer de l'existence effective des crédits y afférents et de procéder à l'invitation des bureaux retenus sur la liste restreinte.

En application des dispositions de l'article 16.3 de l'Arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, ils disposent à cet effet de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la présente pour procéder à l'invitation des bureaux retenus sur la liste restreinte.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Moussa MARIKO**  
Administrateur Civil

